

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE

### portant réglementation de la circulation et du stationnement parking de l'Enclos et rue de la Paix

N° 2023/073



Le Maire de Puichéric (11700),

**Vu** le code de la route et notamment l'article R.225 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et celui du 16 février 1988 et notamment son livre 1, 4<sup>e</sup> partie ;

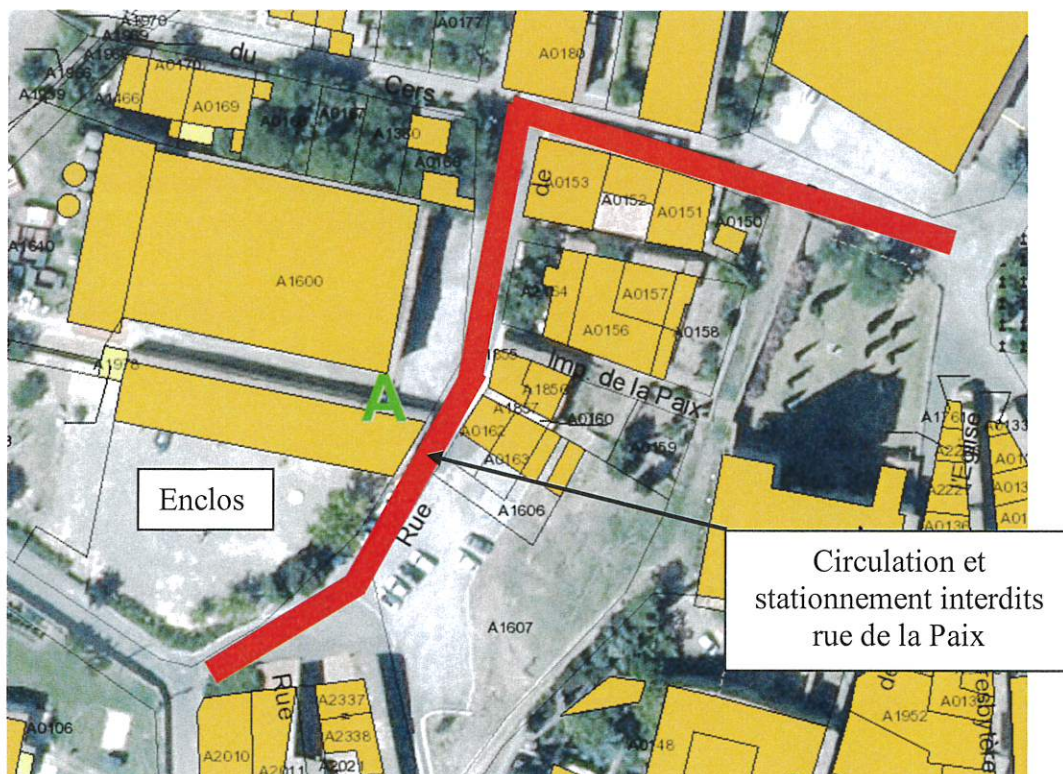
**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment ses articles 25 et 27 ;

**Considérant** que l'organisation d'un rassemblement de véhicules anciens organisé par l'association Vintage Motors 11 le samedi 26 août 2023 nécessite la réglementation de la circulation et du stationnement parking de l'Enclos et rue de la Paix.

### ARRÊTE

**Article 1** – Du vendredi 25 août 2023 à 18 heures jusqu'au samedi 26 août 2023 à 21 heures, le stationnement est interdit sur le parking de l'Enclos et la rue de Paix, excepté pour les véhicules anciens concernés par l'exposition.

**Article 1** – Le samedi 26 août 2023, la circulation est interdite rue de la Paix et sur le parking de l'Enclos, à l'exception des véhicules anciens, commerçants et artisans concernés par le rassemblement.



**Article 2** – Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, qui sera installée et entretenue par l'association.

**Article 3** – Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus.

**Article 4** – Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5** – Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Peyriac-Minervoies
- aux agents communaux assermentés.

- Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juillet 2023.

Le Maire,



Fait à Puichéric, le 25 juillet 2023.

Le Maire,

Christine PÉANY.

